



SSIAP 1 – Fiche de présentation

Arrêté et agrément	Arrêté N°20-105 Agrément préfectoral n°4910 Préfecture de la région PAYS-DE-LA-LOIRE
Lieu	08 Rue du Pavillon, 49070 Beaucouzé Rez-de-Chaussée et accessible aux PSH
Modalité pédagogique	Cours magistral et démonstratif avec pour support Power Point, exercice(s) de mise en application et un PC sécurité entièrement équipé.
Prérequis	<ul style="list-style-type: none">- Certificat médical de moins de trois mois- Certificat SST ou équivalent en cours de validité- Pièce d'identité en cours de validité
Programme et contenu	<p>Durée : La formation se déroule sur 2 semaines pour un volume total de 67 heures de cours.</p> <p>Elle est composée de cinq parties :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le feu et ses conséquences- Sécurité incendie- Installations techniques- Rôles et missions des agents de sécurité incendie- Concrétisation des acquis <p>Attention : La formation initiale ne peut pas se faire de manière décomposée SAUF examen.</p>
Modalité d'accès	Nous contacter
Modalité d'examen	Voir page 2 du document ci-dessous Le candidat doit obtenir au minimum la note de 12 à l'épreuve théorique et doit satisfaire les attentes du jury concernant l'épreuve pratique. Attention : Si le candidat n'a pas été reçu à une épreuve, seule cette dernière sera examinée à nouveau.
Parcours et débouchés :	Ainsi, après avoir effectué au sein de notre centre de formation les 67 heures de cours prévues au programme et avoir réussi les épreuves, cette formation vous permettra d'accéder au poste d'agent de sécurité incendie.
Spécialisation et suite possible :	SSIAP 2 et 3
Tarif :	Nous consulter
Accès handicapé	Nous contacter
Contact :	aj2lformation.secretariat@gmail.com ou 06-12-69-43-58



SSIAP1

Objectif : Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées aux établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

Obligation réglementaire : " la surveillance des établissements doit- être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi." (Art. MS45, MS46 et MS48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.)

Arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 05 novembre 2010.

Pré-requis :

- Avoir une bonne capacité à rédiger les anomalies constatées lors des rondes et à alerter les secours.
- Être apte physiquement (certificat de moins de 3 mois).
- Être titulaire d'un brevet de secourisme en cours de validité (PSC1, SST, PSE2 ou recyclage secourisme de moins de 2 ans)

Documents à fournir en début de stage :

- Main courante complétée
- Photocopie carte SST ou équivalence
- Photocopie de la carte d'identité
- Photo d'identité conforme (pour le diplôme)
- Certificat médical
- Photocopie de l'attestation HOB0

Durée : 67h + 5h d'examen (55% théorique / 45% pratique)

Nombre de personnes : 12 stagiaires maximum

Lieu : centre de formation ou votre site

Dates : voir planning de formation

Responsable pédagogique de la formation : M. Mahdad Lyes

Programme de la formation : 

• **1ère partie (6h) : le feu et les conséquences**

-Le feu

-Comportement au feu

• **2ème partie (17h) : Sécurité Incendie**

-Les principes de classement des établissements

-Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie

-desserte des bâtiments



SSIAP1

-Cloisonnement d'isolation des risques

-Evacuation du public et des occupants

-Désenfumage

-Eclairage de sécurité

-Présentation de différents moyens de secours

- **3ème partie (9h) : installations techniques**

-Installations électriques

-Ascenseurs et nacelles

-Installations fixes d'extinction automatique

-Colonnes sèches et humides

-Système de sécurité incendie

- **4ème partie (18h) : rôles et missions des agents de sécurité incendie**

-Le service de sécurité

-Présentation des consignes de sécurité et main courante

-Poste de sécurité

-Rondes de sécurité et surveillance des travaux

-Mise en œuvre des moyens d'extinction

-Appel et réception des services publics de secours

-Sensibilisation des occupants

- **5ème partie (17h) : concrétisation des acquis**

-Visites applicatives

-Mises en situation d'intervention

Evaluation :



Epreuve écrite : QCM de 30 questions 30 minutes

Epreuve pratique : Ronde avec anomalie et sinistre 15 minutes / stagiaire

Validation : ✓

-Attestation délivrée par le centre de formation AJ2L formation

-Document de synthèse remis aux stagiaires

-Diplôme reconnu par le ministère de l'intérieur, délivré par un jury présidé par le directeur départemental des services incendie et de secours ou son représentant.

Coût de la formation : Nous consulter